

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Direction des stratégies et transactions immobilières

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 5592

**Descriptif :** Contrat 13603 – Travaux mécaniques et électriques liés au désamiantage de la caserne de pompiers no 5

**Date d'ouverture :** Mercredi 23 mai 2012

**Dépôt de garantie :** 10% de la valeur de la soumission (cautionnement ou chèque visé)

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à [dsti.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:dsti.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 4 mai 2012 sur le site internet de Se@O, contre le paiement exigé, non remboursable  
Les visites sont non obligatoires et seront sur rendez-vous seulement. La date limite pour prendre rendez-vous est le vendredi 11 mai 2012, à 15 :00. Les visites auront lieu le 16 et 17 mai, selon l'horaire suivant : 8:30 -14:00. pour toute visite s'adresser à [dsti.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:dsti.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Visite :**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 4 mai

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

---

Journaux de publication : \_\_Le Devoir; La Presse; \_\_Le Journal de Montréal; \_\_The Gazette;  
\_\_autre: